



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES  
ÎLE-DE-FRANCE

# **FLASH INFO CFDT CSE Fonctions Support et Finance du 1er octobre 2020**

La deuxième vague de la pandémie de coronavirus se profile et provoque la mise en alerte d'une soixantaine de départements en France.

Pour le périmètre des Fonctions Support et Finance, 31 cas avérés de covid19 ont été recensés.

Malgré tout, Orange continue d'appliquer les mesures prises le 1er septembre 2020, qui limitent le nombre de jours de télétravail à deux par semaine.

**Aussi, afin de préserver la santé physique et psychologique des salariés, la CFDT réitère sa demande de télétravail 5 jours par semaine, pour les salariés volontaires, jusqu'à la fin de l'année.**

*(suite dans DOCUMENTS)*



**INFORMATION SUR LES DISPOSITIONS PRISES PAR ORANGE  
DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19**

Le deuxième vague de la pandémie de coronavirus se profile et provoque la mise en alerte d'une vaste partie de l'agglomération de France.

Pour le personnel des Fonctions Support et Finance, 31 cas avérés de COVID-19 ont été recensés.

Malgré tout, Orange continue d'appliquer les mesures prises le 1<sup>er</sup> septembre 2020, qui limitent le nombre de jours de télétravail à deux par semaine.

Aussi, afin de préserver la santé physique et psychologique des salariés, la CFDT sollicite sa demande de télétravail 5 jours par semaine, pour les salariés volontaires, jusqu'à la fin de l'année.

Par ailleurs, la CFDT demande la possibilité d'obtenir une cartographie nationale des cas de COVID déclarés car l'information des sites sur les sites multi-sites est incomplète, du fait du cloisonnement de l'information par l'entreprise.

De plus, les transports constituent un vecteur de propagation de la maladie. La CFDT demande une adaptation et une clarification des consignes liées aux déplacements car les directives actuelles laissent la place à trop d'interprétation et surtout parce les messages ne diffusent pas.

**PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DU NOUVEAU ENSEMBLE IMMOBILIER D'ORLÈANS**

Dans la lignée de tous les grands projets immobiliers, cette opération repose sur une logique purement comptable. Les conditions de travail en seront nécessairement dégradées par l'optimisation des surfaces.

En ce qui concerne le CSEIL, 52 positions de travail sont prévues pour un effectif de 56 salariés, une organisation qui ne prend pas en compte les recrutements à venir (CDG, apprentis alternants et stagiaires).

Les postes de travail seront « priorisés » par quartiers d'équipe et répartiront chacun environ 4 m<sup>2</sup>. Certaines positions de travail seront attribuées pour des raisons matérielles.

Le flex ne devient plus la norme. Les salariés pourront utiliser des bulles, de façon temporaire pour des échanges ou pour des travaux confidentiels.

Un sondage a été effectué sur le sujet auprès des salariés concernés avec un taux de réponse à 50%.

L'entreprise prévoit un taux d'occupation à 60%, ce qui devrait permettre une désaturation des espaces. Le micro-counting présenté montre que la concentration des salariés sera importante et souvent synonyme de nuisances : sonores, visuelles (humidité), pénombre, trouble de concentration. Par ailleurs, les espaces ainsi conçus risquent également de poser un doute sur la qualité des évacuations en cas de sinistre.

En revanche, le télétravail à forte dose ne doit pas devenir un réflexe ou une solution car il pourrait aggraver d'autres problèmes en fonction de chaque situation individuelle.

## Documents

[FLASH INFO CFDT CSE Fonctions Support et Finance du 1er octobre 2020](#)